

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET 2025

« Rôles, responsabilisation et mobilisation des parties prenantes, dans les filières, les chaînes de valeur et les territoires, pour la transition vers une agriculture de moins en moins dépendante aux produits phytopharmaceutiques »

Cartographie / Stratégies collaboratives des parties prenantes pour la transition agroécologique : identifier et analyser les acteurs clés pour une réduction durable des produits phytopharmaceutiques.

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION

24 mars 2025



Ordre du jour

- | | |
|--------------|---|
| 14h00 | Accueil |
| 14h05 | Présentation des enjeux de l'appel en faveur d'Ecophyto |
| 14h25 | Présentation des enjeux scientifiques de l'appel |
| 14h45 | Rappel des modalités pratiques |
| 14h55 | Echange questions/ réponses sur le contenu de l'appel |
| 15h30 | Fin |

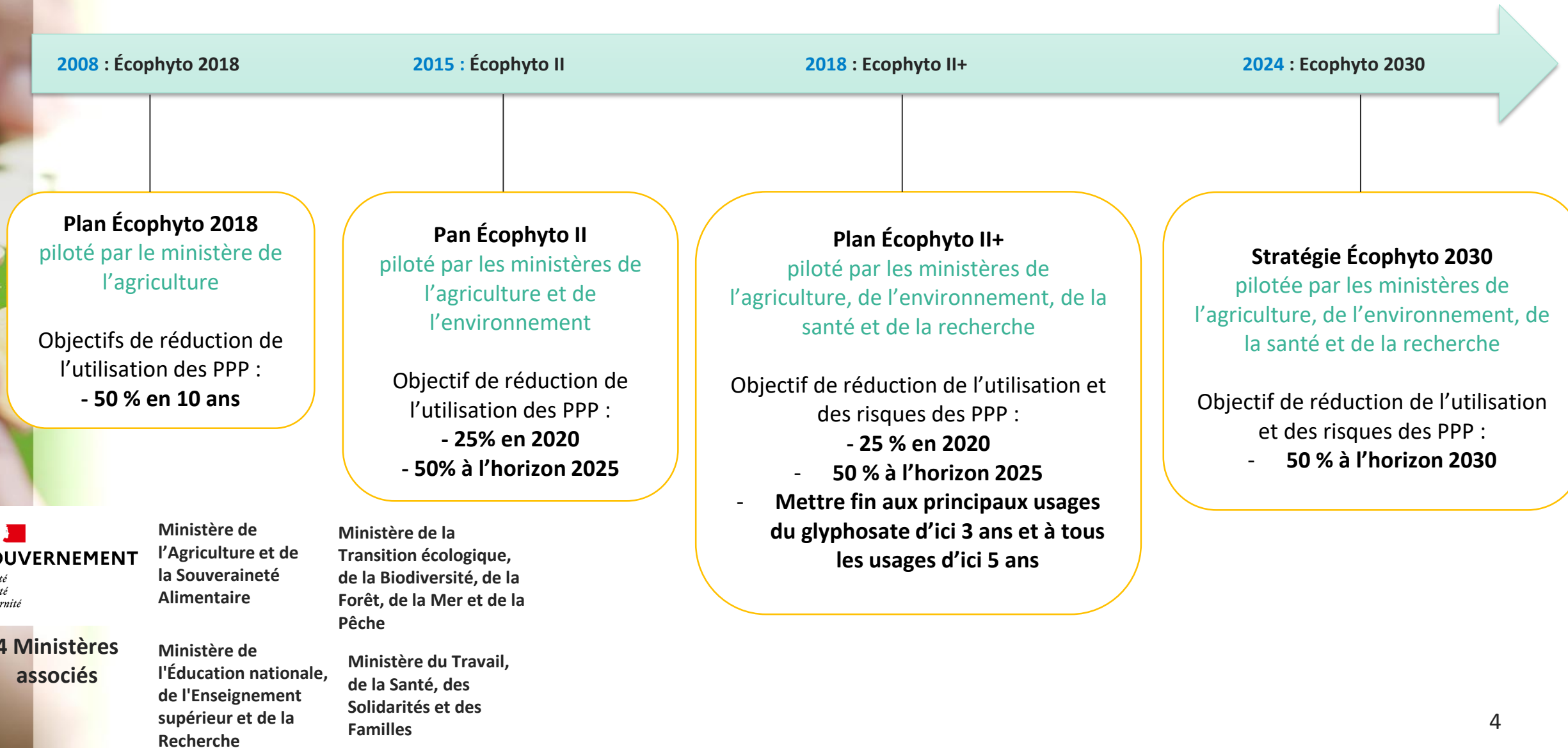


Enjeux de l'Appel pour Ecophyto

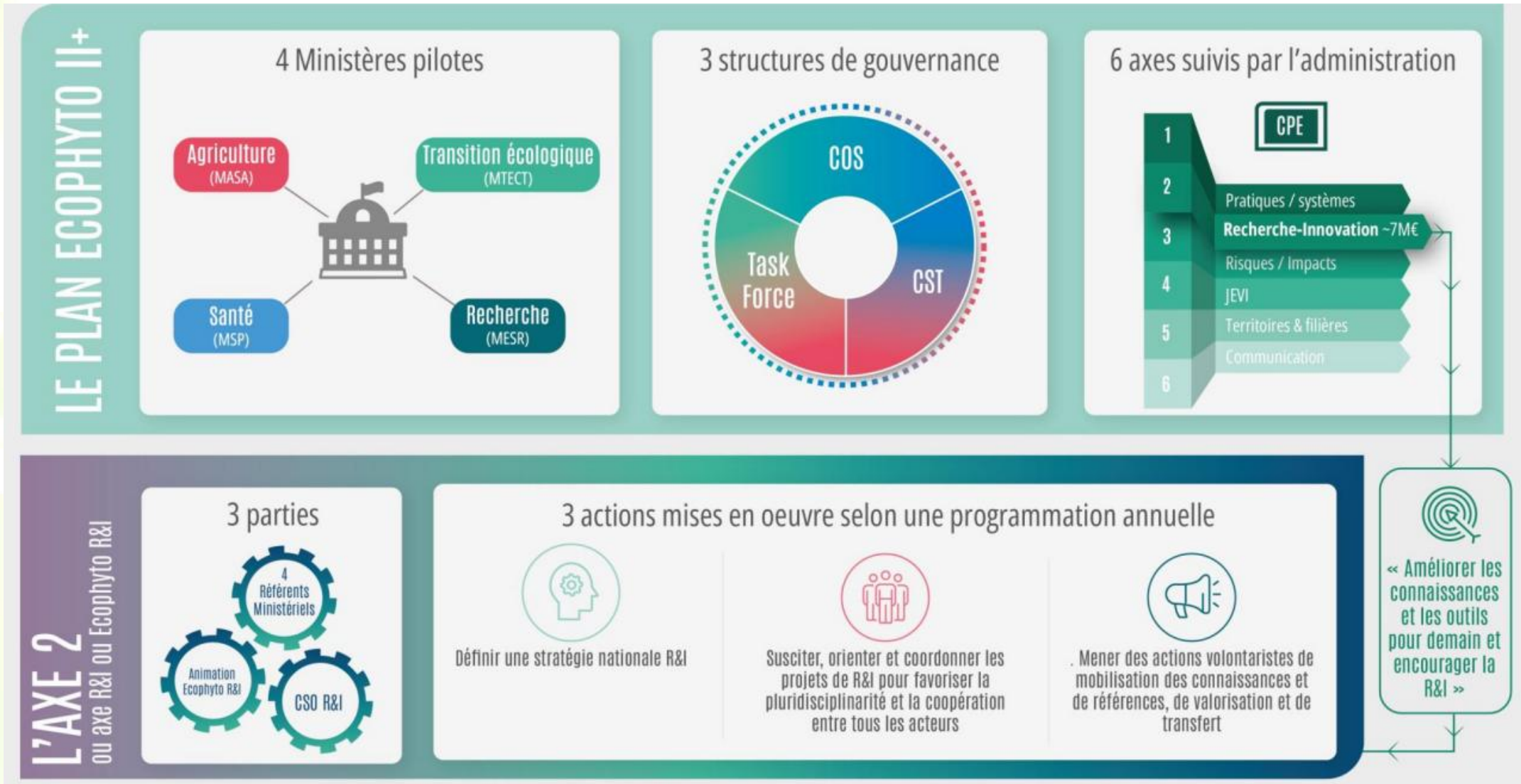
Marie-Camille SOULARD (Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche),

Copilote ministériel de l'axe recherche, innovation, formation Ecophyto 2030

Contexte : des plans Ecophyto à la Stratégie Ecophyto 2030



La recherche-innovation dans Ecophyto II+



Axe 2 = « Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation ».

Conçoit, organise, suit et valorise des dispositifs (entre autres des AAP) pour mobiliser et structurer l'écosystème recherche-innovation afin de produire les connaissances utiles pour atteindre les objectifs de la politique publique Ecophyto.

Stratégie Ecophyto 2030

Axe 4 « Recherche, innovation, formation »

- Réaffirme le rôle central de la production et diffusion de nouvelles connaissances
- Associe à son pilotage 4 ministères : agriculture, transition écologique, santé et recherche
- Avec animation et CSO R&I : Conçoit, organise, suit et valorise des dispositifs (entre autres des AAP) pour mobiliser et structurer l'écosystème recherche-innovation afin de produire les connaissances utiles pour atteindre les objectifs de la politique publique Ecophyto
- Objectif de répondre aux besoins des différents axes de la stratégie
 - Transformation et reconception des systèmes de production,
 - Réduction des risques et impacts des PPP sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble,
 - Recherche de solutions alternatives aux PPP en appui au PARSADA.
- Objectif de pilotage transversal « Ecophyto R&I »
 - S'assurer de la cohérence de la R&I à l'échelle du plan et des différents programmes de R&I entre eux.
- Lien plus fort avec les aspects formation

Enjeux de l'appel pour les politiques publiques

- Poursuivre mobilisation de la recherche-innovation sur thématique engagement des acteurs parties prenantes des filières et des territoires
 - Suite AAP précédents « Leviers territoriaux » (2018) et « Parties prenantes » (2020)
- Appel à projets qui cible en priorité les sciences humaines et sociales
 - Quelles stratégies et quels intérêts guident les actions des acteurs ?
 - Quels sont leurs rôles et responsabilités, leurs modes d'implication et d'interactions auprès des autres acteurs des filières, des systèmes alimentaires, et des territoires?
 - Comment lever les verrous de la transition (et identifier ce qui est répliquable) pour enclencher une massification dépassant l'adoption d'alternatives par les seuls pionniers?
- **Attendu des projets :**
 - **Permettre d'enrichir les connaissances existantes sur le rôle et les modalités d'engagement des différents acteurs « parties prenantes », depuis ceux du maillon « production » jusqu'à ceux structurant les modes de consommation**
 - **Proposer de nouvelles modalités opérationnelles pour impliquer ces acteurs et les organiser collectivement.**



Présentation des enjeux scientifiques de l'appel

Julie Subervie et Laurent Parrot (CSO R&I Ecophyto)



Contexte et enjeux

- **L'adoption ET la massification des nouvelles pratiques en matière de protection des cultures** dépendent de nombreux facteurs intervenant à différentes échelles :
 - Individuelle (agriculteur) : prise de décision d'ordre technique, mais pas uniquement (*cf.* les travaux relatifs aux freins psychologiques, cognitifs, socio-économiques, etc.).
 - Collective (systèmes socio-techniques plus larges) : Ces systèmes sont caractérisés par des **verrous, posés en partie par d'autres acteurs** des filières, ou chaînes de valeurs, dans les territoires (entreprises amont-aval, consommateurs, citoyens, pouvoirs publics, etc.). On les appelle ici « parties prenantes ».

Objectifs généraux

Appel à projet visant à :

- **Poursuivre les efforts de recherche** engagés (lors de nos précédents AAP) sur la compréhension des freins et leviers à la réduction de l'utilisation de PPP :

- par des études portant sur les interactions entre les consommateurs et les agriculteurs
- Par des études menées sur les interactions entre acteurs à l'échelle territoriale

- **Explorer les fronts de sciences** en s'intéressant à d'autres acteurs (distributeurs, conseillers agricoles, agro-industriels, fournisseurs d'intrants, décideurs...)



Axes thématiques

=> *thèmes prioritaires mais non exclusifs*

1. La stratégie organisationnelle que chaque partie prenante adopte face aux PPP : comment chaque acteur se positionne sur cette problématique ?
2. Comment les territoires se construisent-ils autour de la question de la réduction de produits phytopharmaceutiques (PPP) ?
3. Diagnostic sur la part relative, le rôle et les modalités du conseil agricole : comment remodeler le conseil agricole pour soutenir la transition ?
4. Comment impliquer et engager les distributeurs dans un objectif de réduction des PPP ?
5. Comment renforcer l'intérêt des consommateurs pour les produits pauvres en PPP voire sans PPP ?
6. Quel rôle pour les transformateurs de l'agro-industrie dans la transition vers une agriculture peu dépendante aux PPP ?
7. Quelle compréhension des contextes dans lesquels s'insèrent les agriculteurs qui n'ont pas initié – ou n'ont pas été en mesure d'initier - une réduction des PPP ?



Détails des thématiques prioritaires

La stratégie organisationnelle que chaque partie prenante adopte face aux PPP : comment chaque acteur se positionne sur cette problématique ?

Comprendre les objectifs et intérêts respectifs des parties-prenantes au sein d'une même filière, identifier les conflits d'intérêts éventuels entre chaque partie-prenante dans l'atteinte de leurs objectifs, identifier les intérêts contradictoires ou encore les éléments décisionnels des parties prenantes au sein des filières au regard des stratégies de réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques de synthèse

Quelles stratégies en termes de spécialisation et/ou de diversification productives et commerciales ?
Comment ces stratégies influent-elles sur la capacité des organisations à réduire la dépendance aux PPP ?

Comment les territoires se construisent-ils autour de la question de la réduction de produits phytopharmaceutiques (PPP) ?

Quels acteurs ? Quelles chaînes de valeurs ? Quelles organisations ? Quelles gouvernances ? Quels indicateurs pour quels acteurs ? Approches comparatives entre territoires autour d'une filière et parfois même en confrontant plusieurs problématiques de gestion de pathogènes.

Comment les acteurs, les parties-prenantes, ancrées au sein d'un territoire interagissent-elles autour d'une problématique - commune ou non - de réduction de la dépendance aux PPP ?

- Mobilisation d'objets pour illustrer, analyser : OAD, réseaux numériques, labels, certifications, loi Egalim...
- Mobilisation d'indicateurs communs ou différenciés en fonction des acteurs, des parties-prenantes et des organisations.



Détails des thématiques prioritaires

Diagnostic sur la part relative, le rôle et les modalités du conseil agricole : comment remodeler le conseil agricole pour soutenir la transition ?

Quels sont les moyens nécessaires pour que le conseil agricole puisse jouer un rôle central, à la fois dans l'accompagnement quotidien des exploitations agricoles et dans le soutien à des pratiques innovantes ?

Réfléchir sur l'indépendance du conseil agricole et ses moyens d'action

Transfert de connaissance : Quelles modalités d'acquisition et de partage des compétences nécessaires à cette transition ? Faut-il privilégier des approches par la formation continue, par l'expérience terrain, ou peut-être une combinaison des deux ?



Détails des thématiques prioritaires

Comment engager les distributeurs dans un objectif de réduction des PPP ?

Quelle est la position des distributeurs par rapport à un objectif de réduction de la dépendance aux PPP ? Comment cet objectif est-il appréhendé au sein de ces entreprises, de ces organisations ? Selon quelles modalités cet objectif est-il intégré dans la stratégie et les objectifs des distributeurs et négociants ? Comment les stratégies d'adaptation des distributeurs se répercutent-elles sur les parties-prenantes en amont (fournisseurs, producteurs) et en aval des filières (consommateurs) ?

Comprendre l'influence des politiques publiques et réglementaires sur les stratégies du négociant.



Détails des thématiques prioritaires

Comment renforcer l'intérêt des consommateurs pour les produits pauvres en PPP voire sans PPP ?

Selon quels critères les consommateurs réalisent-ils leurs choix d'achat entre différents facteurs ? Quelles sont leurs préférences selon chacun de ces facteurs ? Comment ces différents facteurs sont-ils en lien avec les PPP ? Comment ces préférences influent-elles sur les stratégies des agriculteurs ?

Comment des facteurs sociaux (âge, catégories sociaux-professionnelles, ...) et cognitifs (croyances, normes sociales, habitudes, etc.) influent-ils ces choix ?



Détails des thématiques prioritaires

Quel rôle pour les transformateurs de l'agro-industrie dans la transition vers une agriculture peu dépendante aux PPP ?

Comment les stratégies des grandes entreprises agroalimentaires influencent-elles les choix agricoles des producteurs, notamment en matière de réduction des PPP, et dans quelle mesure ces entreprises peuvent-elles être des moteurs de la transition vers une agriculture durable ?

Quelles sont les dynamiques de pouvoir et les relations de dépendance entre les transformateurs de l'agro-industrie et les agriculteurs, et comment ces relations impactent-elles la capacité des producteurs à adopter des pratiques agricoles sans PPP ?

Dans quelle mesure les politiques de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) des grandes entreprises agroalimentaires contribuent-elles à l'émergence de nouvelles normes agricoles et environnementales, et comment ces normes sont-elles perçues et adoptées par les acteurs locaux ?



Détails des thématiques prioritaires

Quelle compréhension des contextes dans lesquels s'insèrent les agriculteurs qui n'ont pas initié une réduction des PPP ?

La non réduction de la dépendance aux PPP chez ces agriculteurs est-elle volontaire, pertinente ? Quels sont les profils techniques, économiques, commerciaux, sociaux de ces agriculteurs et de ces exploitations agricoles par rapport aux PPP ? Quels sont les objectifs des agriculteurs qui ne pratiquent pas de réduction d'utilisation de PPP ? S'inscrivent-ils potentiellement dans des dynamiques futures de réduction d'utilisation de pesticides ? Si oui, selon quelles modalités ?

Quelles sont les caractéristiques des dynamiques sociales influençant la non réduction de la dépendance aux PPP ? Quelle est l'ampleur de ces phénomènes ? Quels sont les profils sociaux concernés ? Enfin, comment ces enjeux soulèvent-ils des questions d'inclusion ou d'exclusion, qu'elles soient volontaires ou involontaires, parmi les parties prenantes ?

Types de projets et résultats attendus

- Projet de maximum 36 mois et 500 K€ maximum de subvention par projet (budget total de l'appel : 2,5 M€). Le taux maximum de subvention de l'OFB est fixé à 75 % des dépenses totales du projet (voir annexe 2 dépenses éligibles)

Résultats attendus (liste non exhaustive)

- Un rapport à mi-parcours et un rapport final ;
- Des valorisations académiques (pré-requis) et non académiques (tels que des guides ou méthodologies d'aide à la décision, manuels, supports pédagogiques, références, séminaires, ateliers...) ;
- Un support de diffusion à destination des parties prenantes et des politiques publiques (fiche, vidéo, supports pédagogiques, etc.) et un plan de diffusion effective et de discussion des résultats avec les différents acteurs des filières.

Attendus concernant le consortium des projets de recherche

- Le consortium devra associer :
 - a minima **une équipe de recherche académique** avec un rôle significatif dans la portée scientifique du projet, en particulier des chercheurs en SHS. La multi et l'interdisciplinarité est encouragée
 - A minima **un acteur « parties prenantes »**
- Le consortium pourra associer des partenaires publics et privés
- Des consortia incomplets au moment du dépôt de la lettre d'intention (phase 1 du présent APR) pourront être ajustés au moment de la phase d'échange et de suivi (séminaire d'échange entre les équipes projets et le CSO RI) pour le dépôt des projets définitifs (phase 2, à la suite du séminaire d'échange)



Modalités pratiques

Animation axe Recherche, Innovation, Formation Ecophyto

Attendus concernant la Lettre d'Intention

- Les lettres d'intention devront être déposées sur la plate-forme dédiée : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami_parties-prenantes-2025_depot-li
- **Contenu de la lettre d'intention :**
 - Objectif détaillé argumentant le positionnement par rapport à l'APR (2500 car.)
 - Originalité et/ou caractère novateur du projet (1000 car.)
 - Liens avec d'autres projets passés ou déposés, y compris en dehors d'Ecophyto (1000 car.)
 - Questions et hypothèses scientifiques que le consortium se propose de traiter (1000 car.)
 - Méthodologie mise en œuvre (3000 car.)
 - Partenaires, compétences, moyens humains et structuration du consortium (2000 car.)
 - Résultats attendus (1000 car.)
 - Livrable et valorisation envisagée (800 car.)
 - Apports aux objectifs de la stratégie Ecophyto 2030 (1000 car.)
 - Principales références bibliographiques du consortium en lien avec le projet (3 à 5 références)

Page EcophytoPic de l'appel :

<https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/pour-aller-plus-loin/appel-manifestation-dinteret-parties-prenantes-2025>

Calendrier

- **16 mai 2025, 23h59 heure de Paris** : Date limite de dépôt des lettres d'intention (LI)

ANNEXE 1 modèle LI à déposer complétée sur le [formulaire démarches simplifiées](#)

- **Mai- Juin 2025** : Évaluation et sélection des lettres d'intention
- **03 juillet 2025** : Séminaire d'échange entre porteurs de projets sélectionnés sur lettres d'intention et le Comité scientifique d'orientation Recherche et Innovation (CSO R&I)
- **24 octobre 2025, 23h59 heure de Paris** : Date limite de dépôts des projets complets
- **Novembre à Janvier 2025** : Évaluation et sélection des projets
- **Février – avril 2026** : conventionnement OFB



Questions administratives et financières

- Pour toute question complémentaire, contacter l'animation de l'axe Recherche & Innovation Ecophyto animation.ecophyto@inrae.fr

Echange questions / réponses sur le contenu de l'appel





MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !